

«COOPÉRER ET ENTREPRENDRE DES ALTERNATIVES POUR L'EMPLOI EN EUROPE»
PARLEMENT EUROPÉEN - BRUXELLES - 7 & 8 DÉCEMBRE 2006

«COOPERATE AND CREATE YOUR BUSINESS, ALTERNATIVES FOR EMPLOYMENT IN EUROPE»
EUROPEAN PARLIAMENT - BRUSSELS - 7 & 8 DECEMBER 2006



ÉDITO

Coopérer pour Entreprendre, réseau des Coopératives d'Activités et d'Emploi® (CAE), a rassemblé dans les locaux du Parlement européen à Bruxelles près de **400 participants de tous horizons et de plusieurs pays** (France, Belgique, Suède, Espagne, Allemagne, République Tchèque, Québec, Maroc...) : entrepreneurs-salariés



et gérants de CAE, élus et techniciens de Collectivités Territoriales, Ministères et Délégations Interministérielles, représentants syndicaux, Commission Européenne, Eurodéputés, Fondations d'Economie Sociale... s'y sont côtoyés et ont travaillé ensemble pendant deux jours.

Inscrite dans la finalité de la création d'emploi par la création d'activité - « auto emploi » ou « self employment » -, la force de cette rencontre entre des entrepreneurs et les différents acteurs a marqué leur volonté de faire des choses ensemble, d'entreprendre ensemble.

Les informations des parlementaires et membres de la Commission Européenne sur la stratégie de l'emploi et la stratégie de création d'entreprises en Europe ont enrichi les participants et leur ont notamment permis de s'approprier les informations nécessaires à l'inscription future dans des programmes européens.

Le troisième élément à souligner tient de la symbolique du Parlement Européen : débattre, échanger, réfléchir, partager au sein de ce lieu mythique a fait prendre conscience à un certain nombre de participants de ce qu'est la citoyenneté européenne. Quant aux différents échanges autour des tables rondes et des débats qui ont suivi, ils ont permis aux partenaires sociaux, aux élus politiques, aux fonctionnaires et aux techniciens **des différentes institutions d'appréhender et de confirmer le nécessaire développement des partenariats et des alliances afin de donner encore plus de visibilité à des outils comme les CAE et autres structures européennes**, favorisant ainsi leur inscription dans la Stratégie de Lisbonne initiée par la Commission et les parlementaires pour la création d'emplois en Europe.

Nabil M'Rad

Président de Coopérer pour Entreprendre

Coopérer pour entreprendre :

37 rue Jean Leclaire 75017 PARIS
Tél : 33 (0) 1 42 63 47 71
Fax : 33 (0) 1 42 63 48 15
Site Web : <http://www.cooperer.coop>
Email : info@cooperer.coop

Rédacteur en chef :

Nabil M'Rad

Rédacteurs :

Marie Pierre Delattre
Laurent Prieur

Traduction :

Caroline Mackenzie -
c.mackenzie@etude-redaction.com

Photos :

Bruno Bodin -
pixart@tiscali.fr

Mise en page :

Patrick Cabos -
infos@kbsimages.com

Impression:

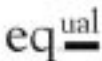
GECYS
jgay@gecys.coop



FONDATION



SPIN COMPANIES
Fonds social européen



Intégrer toutes les discriminations
et les marginaliser dans l'Europe

En préliminaire aux tables rondes, nous avons réalisé 2 ateliers qui réunissaient chacun une centaine de participants, principalement des entrepreneurs-salariés et des permanents des CAE :

→ **Les partenaires sociaux et la création d'activités et d'emplois**

→ **Les CAE, tremplin à la citoyenneté européenne ?**

formes d'emplois et s'inscrivent dans l'économie sociale et solidaire, le programme européen « SOHO SOLO » sur l'économie, la création d'emplois, l'injection de nouveaux talents et compétences, programme basé sur le télétravail d'accompagnement à la migration vers les régions rurales et des pays étrangers.

L'expérience de la mise en place d'une première structure de type CAE dans l'économie suédoise devrait permettre d'intégrer les plus éloignés du marché de l'emploi telles que les personnes immigrées et les femmes. Un travail d'adaptation et de développement du concept des CAE françaises est mené pour influencer les instances politiques et participer à la création d'un réseau européen (malgré la non harmonisation des législations entre pays qui conduit à une difficulté importante, telle que constatée dans le cadre de la création du partenariat avec les CAE belges).

◆ Séance d'ouverture officielle du séminaire



Nabil M'RAD, Président de Coopérer pour entreprendre, précise les enjeux du séminaire qui s'articulent autour de trois axes : 1. Faire valoir et promouvoir des démarches qui fonctionnent dans un certain nombre de pays européens sur la problématique de la création d'activités et d'emplois ; 2. Créer des ponts par la mise en réseau de partenaires, acteurs, institutionnels des collectivités locales, personnes de la commission européenne, parlementaires, sociétés civiles ; 3. réfléchir et innover à plusieurs.

Coopérer pour Entreprendre rappelle la volonté des CAE de se rapprocher dès l'origine des organisations syndicales afin de permettre aux entrepreneurs-salariés d'accéder aux dispositions conventionnelles issues des négociations multisectorielles, les CAE ne s'inscrivant pas dans une culture "classique" du salariat. Cette volonté de rendre la gestion des entreprises transparente et d'améliorer les conditions de travail a abouti, fin 2005, à la signature

d'un accord cadre qui doit permettre d'ouvrir un vrai dialogue social. Les débats ont porté sur la question de la gestion des conflits et des négociations dans une coopération multisectorielle, avec la nécessaire identification des interlocuteurs, la façon d'aborder ce nouveau statut d'entrepreneur-salarié, le champ d'activité à négocier. L'accord cadre signé donne une nouvelle place aux entrepreneurs-salariés dans les CAE, aux côtés des salariés permanents. Leurs rapports reposent sur le partenariat, et l'établissement d'une convention collective est exigeante mais indispensable, en particulier pour assurer la représentativité des salariés.

En conclusion, les organisations syndicales verront leur rôle évoluer avec cette nouvelle forme d'emploi et devront travailler à la gestion des relations de travail au sein des CAE.

Simultanément, le second atelier a permis une réflexion sur « comment entreprendre autrement ? » aux côtés des CAE : les Groupements d'employeurs, qui portent de nouvelles



La question du travail « au noir », ou comment passer du travail informel au travail formel, a été un des sujets de débat de cet atelier et le rôle important des CAE dans la réflexion des entrepreneurs sur ce sujet a été souligné à la fois sur l'importance d'être en règle, de contribuer à l'économie et d'accéder à une couverture sociale. Enfin les CAE sont reconnues vecteurs d'intégration mais encore peu connues et donc peu utilisées, notamment par les étrangers et les populations discriminées, mais une stratégie de communication et de mise en place d'outils est engagée.

Les échanges ont permis de conclure sur la réelle contribution des CAE à un véritable développement de l'économie et de la personne en tant qu'entrepreneur-salarié, dans un contexte solidaire et social qui évolue. L'entrepreneur-salarié travaille et participe à la vie économique et sociale de la cité, faisant des CAE des actrices privilégiées dans la création de leur emploi et favorisant l'accès à une citoyenneté européenne.

Daniel COHN-BENDIT, Eurodéputé allemand, souligne l'expérience de l'économie sociale et de l'économie alternative qui peut permettre d'aller vers un plein emploi différent du travail traditionnel et porteur d'une autre idée de la solidarité pour nos sociétés.

Jean Luc BENHAMIAS Eurodéputé français, précise la nécessité de montrer dans le cadre du Parlement Européen et de l'Union Européenne l'existence de ce pôle d'emplois non délocalisables porté par l'économie sociale et solidaire.

Carl SCHLYTER, Eurodéputé suédois, fait valoir que l'avenir est à un marché basé sur la coopération pour développer des territoires dans lesquels les entreprises de petite taille ont un impact plus considérable que les grandes : le plein emploi prôné en Europe par la Stratégie de Lisbonne doit intégrer le social et l'écologique et ne pourra être atteint que par l'innovation.



◆ Table ronde ① : de nouvelles formes d'emploi en Europe

Il est rappelé que la CAE est une entreprise dans laquelle on peut tester son activité d'entrepreneur en réel avant de se lancer dans l'aventure. Le statut d'entrepreneur-salarié des CAE comble le vide entre celui de travailleur indépendant et celui de salarié. Les CAE en **Belgique** ont quasi une mission de service public et dans ce cadre sont financées par l'Etat et l'Europe pour faire émerger des entreprises.

Les CAE s'inscrivent dans le triple maillage du **mouvement coopératif**, dans une logique de développement local à travers un territoire, et sur cet engagement dans le **réseau coopérer pour entreprendre à travers une charte d'engagement collectif**.

Elles sont quelques fois spécifiques dans le **bâtiment** (assurance décennale), le **Service aux personnes** (agrément) ou les **secteurs artistique et culturel** (la démarche de la CAE est une réponse pertinente vis-à-vis de ces publics, l'enjeu étant de socialiser les artistes dans un mode d'organisation coopérative).

Au **Québec**, le concept CAE a pu être adapté au contexte socio-culturel local, notamment en terme d'apprentissage à l'entrepreneuriat.

En **Suède** est né un fort intérêt de travailler à l'adaptation du concept de CAE, notamment auprès d'une population en réinsertion sociale et professionnelle. La démarche suédoise s'appuie sur trois points : créer un certain standard qui amène la confiance des partenaires, faire du lobbying et se créer en réseau afin de répandre la démarche.

Au **Maroc**, l'intérêt suscité par la démarche CAE et le statut d'entrepreneur-salarié conduit à la rédaction d'un nouveau texte présenté prochainement au Parlement Marocain qui inscrira le statut de coopérateur salarié pour les marocains mais aussi pour les personnes étrangères. La CAE peut répondre aux besoins de plusieurs catégories sociales et particulièrement dans deux secteurs actuellement en fort développement au Maroc : le tourisme et l'artisanat.

Une **entrepreneuse-salariée** témoigne à travers ses expériences successives d'entrepreneur d'entreprises classiques, de salariée et de défenseur syndical au cours desquelles a dû adopter des positions inconciliables. La CAE lui a donné la possibilité d'intervenir en toute liberté en tant que prestataire de services auprès des entreprises mais également des syndicats puisque non dépendante de ces structures, d'où sa liberté d'action et de conciliation des différents centres d'intérêt qu'elle défend lors de ses interventions.



Pour la Direction Générale de la Politique Régionale à la Commission Européenne, l'impérieuse nécessité de l'innovation pour la Stratégie de Lisbonne est soulignée ainsi que l'importance des principes de l'économie coopérative et la pertinence de la CAE comme nouvel instrument permettant la créativité et l'esprit entrepreneurial au service du développement économique.

◆ Table ronde ② : les partenaires sociaux et la création d'emplois



Les CAE ont pris conscience, dès 1999, qu'elles constituaient une forme nouvelle d'entreprise avec des nouvelles relations de travail et Coopérer pour Entreprendre a invité les partenaires sociaux à son comité de pilotage. La dichotomie entre entrepreneur et salarié n'est pas si paradoxale dans l'histoire des coopératives. Le combat de la reconnaissance du statut d'entrepreneur-salarié n'est qu'une facette de la reconnaissance du salarié-associé des **Sociétés COopératives de Production**. Dès lors, les CAE ont rapidement été prises en considération parce qu'elles participent à l'alternative qu'offre l'ensemble de l'économie sociale. Les préoccupations des partenaires syndicaux sont cependant la baisse des fonds structurels, l'importance du Livre Vert sur le droit du travail et le cadre juridique de l'entrepreneur-salarié. Les prochaines étapes du travail engagé avec la signature de l'accord cadre devraient permettre de le compléter et de déterminer ce qui pourra y être négocié. Il est en outre précisé qu'un syndicat ne peut pas aider les CAE à créer des emplois mais peut soutenir l'émergence d'un cadre conventionnel qui facilitera leur fonctionnement et qu'en matière d'innovation, le conventionnel doit primer sur le législatif.

En **Belgique**, la naissance de 120 entreprises à partir des 8 CAE est appréciée même si la coopération est relativement peu développée. Un contrat sera prochainement mis en place pour offrir un statut social et un accompagnement à des porteurs de projet, à défaut d'un statut d'entrepreneur-salarié qui n'est pas accepté.

Côté CAE, il est démontré en quoi le management et la relation de travail y sont spécifiques et que seule la confiance réciproque fonde le bon fonctionnement de la coopérative. **La démarche des CAE est jugée innovante et porteuse des valeurs démocratiques par les financeurs publics** et il semble nécessaire de se structurer en améliorant le concept, en définissant la qualité de l'emploi et de l'activité tout en évaluant les résultats.

◆ Table ronde ③ : les nouvelles formes d'emploi en Europe, témoignages

Allemagne : Des coopératives de jeunes entrepreneurs indépendants ont vu le jour pour mutualiser, au démarrage de l'activité, la gestion ou le service comptable : dans l'esprit, cette idée est assez proche de la démarche française de CAE, mais il ne s'agit pas d'entrepreneurs-salariés. Cette notion reste totalement inconnue en Allemagne aujourd'hui.

République Tchèque : L'Etat et les municipalités ont mis en place des « bureaux de l'emploi », des pépinières, des incubateurs : il y a un fort volontarisme à l'égard des nouveaux travailleurs indépendants mais, de façon générale, le gouvernement privilégie tout ce qui peut accroître la flexibilité, l'attraction de capitaux étrangers et la libéralisation. Il n'existe aujourd'hui que quelques coopératives de production dans le champ de l'insertion ou du service à la personne. Les idées de CAE sont nouvelles et représentent un vrai challenge en république Tchèque.

Espagne : il existe un réseau de coopératives qui accompagnent les porteurs de projet pour les sensibiliser à l'autonomie via la formation, l'apprentissage, le coaching, le montage de projet.



France, Groupement d'employeurs : dispositif venu du monde agricole qui s'est développé après une modification du code du travail en 1985 afin d'apporter une flexibilité aux entreprises qui permet la pérennisation d'emplois partagés. Pour le salarié, cette formule apporte le souffle de la mobilité sans la précarité qui va habituellement de pair.

Un entrepreneur-salarié témoigne de son expérience au sein d'une CAE, formule pleinement choisie après des expériences en tant que salarié classique et travailleur indépendant. Il la résume en quatre mots : humanité, talent, partage et autonomie.

Il est également précisé par une gérante de CAE qu'à travers la diversité des démarches il y a des constantes : initiatives collectives ancrées territorialement qui oeuvrent pour la qualité de l'emploi avec une forte dimension de transformation sociale et d'innovation organisationnelle.

L'économie sociale est sur un créneau particulièrement porteur couvrant des nouveaux besoins européens qui s'applique aussi aux CAE dont la Commission Européenne reconnaît l'importance de la contribution dans le cadre du Fonds Social.

La gestion d'entreprises sociales demande les compétences de celles du secteur privé, auxquelles s'ajoutent celles de la gestion de fonds publics, le traitement avec de multiples partenaires et éventuellement la gestion de bénévoles. L'investissement nécessaire réside dans la professionnalisation de la gestion des entreprises sociales si ce secteur doit continuer à se développer de façon dynamique et offrir un avenir à tous ceux qui en dépendent.

Pour les institutions, Coopérer pour entreprendre démontre que les acteurs peuvent constituer des ressources et sa démarche permet de ramener de la coopération dans le système économique global. Le soutien de telles initiatives devrait contribuer à donner à l'économie sociale une visibilité indispensable, car elle porte des pistes d'innovations fortes.

◆ **Table ronde ④ : les formes de coopération et les projets innovants en Europe**



Adaptation des modèles aux différents contextes territoriaux : un témoignage venu du **Québec** indique que l'économie sociale connaît une croissance extraordinaire au travers des coopératives de solidarité et du travail sur les nouvelles formes d'emploi. La particularité tient dans la grande souplesse à licencier les personnes, et la notion de contrat de travail est plus flexible qu'en Europe. Une immense population de « travailleurs autonomes » travaille sous forme de piges. Les enjeux de l'innovation sont pour eux d'une part l'aide à sortir de l'isolement et la requalification et d'autre part, la mise en place de formations et un développement sur le long terme.

Un entrepreneur-salarié témoigne de ses expériences de diverses formes de modes de travail aussi bien en profession libérale qu'en associatif, en tant que cadre salarié d'entreprise ou bénéficiaire du Revenu Minimum d'Insertion. La rencontre avec la CAE a permis de voir qu'elle portait des valeurs importantes comme la responsabilité, la liberté, l'entraide, ... L'épanouissement du talent propre à chacun nécessite un cadre et la CAE joue ce rôle auprès des porteurs de projet.

Au **Maroc**, un projet en cours vise à développer l'esprit entrepreneurial auprès des femmes en zones rurales dans des régions pauvres. Ce projet a obtenu des résultats très probants et touche à sa fin. La pérennisation des activités : là aussi la CAE apparaît comme une solution pertinente qui permet aux personnes de se focaliser sur leur cœur de métier et de déléguer les tâches de gestion administrative, comptable et juridique.

Politique de la Commission Européenne sur l'économie sociale : il n'y a plus aujourd'hui de programme spécifique à l'économie sociale et les opérateurs de ce secteur étant en grande majorité des PME, la prise en considération de leurs spécificités se fait dans le cadre des politiques en faveur des entreprises avec des autorisations données aux Etats membres de financer les opérateurs

de l'économie sociale. L'économie sociale n'est pas bien définie, pas bien délimitée, mais elle existe et est prise en compte dans les différentes politiques en bénéficiant d'exemptions et d'aides.

■ **Synthèse de Frédéric TIEBERGHEN** délégué interministériel à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale, Président du Comité de Pilotage de Coopérer pour Entreprendre



Derrière le concept de CAE se dissimulent au moins 5 innovations qu'il faut essayer de mieux identifier. En premier l'innovation juridique, ici pour les CAE celle de l'entrepreneur-salarié, qui suscite des rejets ou des adhésions absolus, mais traite de la question nécessaire du comment combiner les avantages de l'entrepreneur individuel et du salariat. Deuxième innovation : la nature du projet d'entreprise ou d'activité. Or, un projet de création d'entreprise est autant un projet économique, notamment pour ceux qui sont loin du marché de l'emploi, qu'un projet de reconstruction personnelle qui redonne du sens à sa vie, permet de retrouver une utilité sociale. La troisième innovation découle de cela : avoir inventé un accompagnement personnalisé qui tienne compte à la fois dans sa durée de la personne, et dans le fond, faire du sur mesure dans le cadre d'une structure collective qui fournit un cadre d'échange, de partage d'expérience, d'accompagnement, de formation et de réseau.

Quatrième innovation que celle du financement des CAE qui repose sur une hybridation des ressources entre le produit de l'activité des membres et un support public pour aider et financer notamment cet accompagnement qui a une vertu sociale. Enfin, dernière innovation constituée par les partenariats et les alliances développées par les CAE, pour elles mêmes mais aussi avec et pour les entrepreneurs-salariés qu'elles accompagnent. Ceci est d'autant plus important que les projets d'entreprises qui sont derrière sont souvent des projets de petite production de proximité ou de services, qui pour réussir ont besoin d'un enracinement local et donc de bien travailler en réseau avec les acteurs locaux.



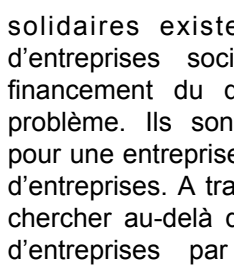
◆ Table ronde 5 : les partenariats pour la création d'activités et d'emplois

Cette table ronde des partenaires est animée par **Hugues Sibille**, Directeur du Crédit Coopératif (France) pour qui la formule CAE a un double avantage :



« Libre comme l'individu, forte comme le collectif ».

François Soulage, Président de l'Institut de Développement de l'Économie Sociale (IDES) (France) précise que dans certains pays européens des financements solidaires existent pour la création d'entreprises sociales mais que le financement du développement pose problème. Ils sont aussi plus faciles pour une entreprise que pour un réseau d'entreprises. A travers les CAE, il faut chercher au-delà de la simple création d'entreprises par les entrepreneurs qui en sortent leur insertion dans un réseau d'entreprises pour stabiliser leur développement.



Bruno Roelants, Secrétaire Général de la Confédération Européenne des Coopératives (Belgique) précise que sa structure regroupe des coopératives qui ont en commun la promotion du travail



et la promotion de la création d'emplois : coopératives de travail classiques et coopératives d'indépendants qui ont chacun leur propre activité, ces deux types de coopératives se déclinant de façon différente selon les caractéristiques juridiques des pays. Les CAE apparaissent comme une nouvelle formule intermédiaire entre ces deux modèles de base pour laquelle il ne faut pas simplement se demander ce que coûte le nouveau modèle, mais ce que coûterait le fait de ne pas le développer.

Jean-François Draperi, Directeur au Centre National des Arts et Métiers (France) estime que non seulement les CAE répondent à des besoins et attentes non



satisfaites, mais qu'elles les transforment en attentes sociales et de ce point de vue, elles sont

un lieu de genèse de l'économie sociale. Les CAE ajoutent à la coopération la prise en compte des personnes dans un lien de socialisation. Elles ne regroupent pas des coopérateurs : elles éduquent à la coopération. L'accès à la culture coopérative est une transformation de soi qui est très longue.

Pierre de Jonckheer, Eurodéputé (Belgique) précise l'importance des débats sur l'économie sociale et solidaire au sein du Parlement européen comme celui porté par les CAE. Un débat



important doit avoir lieu en 2007 sur l'introduction de davantage de concurrence dans les domaines des services d'intérêt général, des services sociaux et des services de santé. La Confédération européenne des Syndicats a lancé une pétition pour défendre le principe d'une directive cadre sur les services d'intérêt général pertinents pour l'ensemble de l'Union européenne.

TÉMOIGNAGE

Au sortir de la bouche du métro la pluie cingle les visages et le vent retourne les parapluies. C'est le premier contact avec Bruxelles avant de vérifier un peu plus tard la légendaire hospitalité des Bruxellois. Mais le ciel est bien trop bas et bien trop gris pour le méditerranéen que je suis. Je me languis d'arriver à bon port quand, enfin, j'aperçois les marches du perron qui annoncent l'entrée du Parlement Européen !

Le Parlement Européen, parlons-en avec son imposante stature qui en impose ! Le Parlement Européen justement, ça peut donner le vertige, rien qu'à lever les yeux et essayer d'embrasser d'un regard toutes ses limites. Je me sens alors citoyen, mais citoyen de quelque chose qui me dépasse, m'intimide. Aussi, au lieu de rechercher l'abri sec de son porche, je m'arrête un bref instant en prenant conscience qu'en franchissant le seuil de ce lieu éminemment symbolique

je me joins à la clameur de toutes les batailles qui ont conduit à la construction européenne à douze, quinze, puis vingt-cinq membres... Mais combien en restent encore à livrer pour construire ce monde nouveau dont ont rêvé les pères de l'Europe !

Ce Parlement Européen, justement devant moi avec ses hectares de tapis et ses bannières au garde à vous autour d'une couronne étoilée, m'accueille aujourd'hui, moi petit citoyen de Marseille. Et soudain je me vois appelé à porter un flambeau, à me laisser gagner par une idée généreuse : porter vers des milliers d'européens aujourd'hui et, qui sait, des millions d'autres européens demain, l'aventure des Coopératives d'Activités et d'Emploi ®. C'est pour mesurer la distance entre nos rêves et le terrain que nous avons donc convergé des quatre coins de l'Europe et même au-delà pour ce forum organisé

par Coopérer pour Entreprendre et ses partenaires.

Le visage ruisselant je pousse la porte et entre symboliquement dans l'esprit coopératif et d'économie sociale qui irrigue nos rêves d'une Europe à visage humain. Deux jours après j'en repartirai avec l'énergie qui m'a été transmise par des développeurs-visionnaires, des syndicalistes, des fonctionnaires, des parlementaires, des acteurs de terrain qui ont su dépasser leurs vieux schémas et coopérer pour faire naître en chacun de nous le désir d'entreprendre... ...Entreprendre mieux parce que solidaires !



Pascal C.

◆ Conclusion du séminaire



Après avoir remercié les participants d'être venus aussi nombreux, Jean Luc BENHAMIAS, Eurodéputé, a précisé que cet événement était d'autant plus important que dans l'Union Européenne, l'économie sociale et solidaire continue malheureusement d'être un phénomène minoritaire. Il est donc absolument essentiel par rapport à l'intérêt et l'utilité du réseau Coopérer pour Entreprendre notamment, de définir enfin ce que sont les services d'intérêt général et les services d'intérêt économique généraux. Ce séminaire, où participaient notamment le Québec et le Maroc a permis de démontrer l'intérêt d'élargir ce concept au-delà de la France, de l'Europe : cela participe à produire dans ce parlement, dans le cadre de l'Union européenne, ce qui permettra de définir ce que nous essayons de créer, notamment au travers des CAE et donc que les possibilités de co-financement soient permises et possibles.

◆ Clôture du séminaire, Nabil M'RAD, Président de Coopérer pour Entreprendre

Durant ce séminaire au Parlement Européen nous avons atteint nos objectifs, que ce soit en terme de mise en réseau et synergie d'un certain nombre de partenaires, d'entrepreneurs, de différents responsables institutionnels et politiques..., mais également en terme de valeurs humaines démocratiques autour de la dimension coopérative.

A partir des différentes rencontres entre entrepreneurs français, belges, suédois, espagnols et allemands tout au long de ce séminaire, on constate aujourd'hui une même volonté d'entreprendre et de réaliser ensemble des actions communes. Ce nouveau départ se fera donc avec la même finalité, celle de la création d'emploi.

Les discours, débats et informations transmis par les parlementaires et les membres de la commission, sur la stratégie de l'emploi et de la création d'entreprise au sein de la Communauté Européenne, ont enrichi la qualité des échanges entre les participants. En effet, ces échanges ont donné lieu à une plus grande visibilité et un large partage d'informations afin que chacun puisse s'inscrire à son tour dans un programme européen.

Aussi, bien plus qu'un simple fait de proximité, la rencontre entre parlementaires européens et participants aura servi à dissiper une certaine appréhension face au problème de l'emploi en Europe. De ce fait, les temps de partage, les débats et les réflexions abordés

lors de ce séminaire ont fait naître naturellement une certaine prise de conscience collective quant à la place du citoyen dans l'Europe.

Enfin, sur la question de l'emploi et de la création d'activité en Europe, il ne pouvait y avoir de réelle avancée sans une volonté d'alliance entre les partenaires sociaux, les politiques, les fonctionnaires et les techniciens des différentes institutions présentes. Force est donc de constater que les différents échanges lors des tables rondes ont traduit une volonté de donner de la visibilité à ces outils et structures européens. Ils favorisent et s'inscrivent ainsi dans la stratégie du plein emploi émise par la commission et les parlementaires européens.

Les entrepreneurs-salariés, à travers leurs témoignages, la réalité des activités économiques développées, les responsabilités prises par chacun d'entre eux mettent en évidence la concrétisation de la création de leur propre emploi ainsi que leur investissement personnel financier et psychologique, leur prise de risque, leur volonté d'aboutir à la réalisation de leur projet, la dynamique collective favorisant leur créativité, le développement et l'enrichissement collectif de leur activité.



QUELQUES REMERCIEMENTS...

- ◆ Un très grand séminaire. Merci de nous y avoir invité. **Pär O.**
- ◆ Un grand merci pour m'avoir donné l'occasion de prendre part à votre séminaire très intéressant et bénéfique. J'ai pris un grand plaisir à passer 2 jours de rencontres et échanges de pratiques au Parlement européen au sein d'une société multiculturelle... **Magdalena H.**
- ◆ Merci pour le travail réalisé par l'équipe de Coopérer pour entreprendre ; c'était très bien et on a vraiment apprécié la qualité des échanges et du niveau de réflexion. **Sylvie C.**
- ◆ Nous tenons à vous remercier de nous avoir donné la possibilité d'intervenir à votre séminaire à Bruxelles. Tous nos représentants ont trouvé ces 2 jours extraordinaires et très informatifs. Nous sommes retournés inspirés et avec une nouvelle connaissance du mouvement coopératif en Europe et le développement des CAE dans les autres pays. Nous avons surtout apprécié la présence et l'enthousiasme des entrepreneurs français. **Maria W.**
- ◆ Merci pour ce très réussi et enthousiasmant séminaire. Il m'a, entre autres, permis d'appréhender l'étendue du travail que vous avez accompli en si peu d'années. Je suis encore plus heureux et fier d'adhérer au réseau. **Dominique B.**
- ◆ J'ai pu assister à votre séminaire européen et je dois avouer que j'ai été impressionné par la qualité et la densité de celui-ci. Cadre issu de grandes entreprises, j'ai découvert et approché votre démarche avec intérêt mais sans prendre toute la mesure de l'importance de votre structure jusqu'à ces deux jours à Bruxelles. Votre organisation fait preuve de professionnalisme mais aussi de simplicité "efficace" qui, à mon humble avis, fera école. **Patrick D.**
- ◆ Je voulais dire tout le plaisir que j'ai eu à participer à ce colloque. L'organisation était réussie, le fond intéressant, les participants nombreux et j'ai appris plein de choses. De plus j'étais fière de m'installer dans des fauteuils aussi importants. L'Europe, ce n'est pas rien!! J'ai été stupéfaite par votre capacité à rassembler autant de têtes nationales et internationales. Je sais le travail que cela représente et les années de travail et de relations qui rendent la présence de chacun possible. J'ai été impressionnée par la qualité des échanges dans leur diversité, leur ouverture et leur capacité à montrer combien ce concept d'entrepreneur-salarié est riche de son originalité et de son actualité. Alors bravo à tous et à chacun, je suis drôlement fière de vous connaître et de travailler avec vous ! **Andrée T.**